



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des
soumissions\Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada
See herein for bid submission
instructions/
Voir la présente pour les
instructions sur la présentation
d'une soumission
NA
Ontario

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right
of Canada, in accordance with the terms and conditions
set out herein, referred to herein or attached hereto, the
goods, services, and construction listed herein and on any
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou
incluses par référence dans la présente et aux annexes
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Laser solide excité par une diode	
Solicitation No. - N° de l'invitation K3D57-220322/A	Date 2021-09-03
Client Reference No. - N° de référence du client K3D57-220322	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-219-8077	
File No. - N° de dossier TOR-1-44044 (219)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-10-22 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Nguyen, Michelle	Buyer Id - Id de l'acheteur tor219
Telephone No. - N° de téléphone (647) 616-4174 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Voir ci-inclus	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

Delivery Required - Livraison exigée See Herein – Voir ci-inclus	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

(Tout le texte en bleu italique sera supprimée au moment de l'attribution du contrat)

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1 BESOIN	4
1.2 COMPTE RENDU	4
1.3 SERVICE CONNEXION POSTEL.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES	5
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	5
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES	6
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	6
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	7
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	7
3.2 SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE	7
3.3 SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE.....	7
3.4 SECTION III : ATTESTATIONS.....	7
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	8
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION	9
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	9
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	11
6.2 BESOIN	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.4 DURÉE DU CONTRAT	11
6.5 RESPONSABLES.....	11
6.6 PAIEMENT	12
6.7 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	13
6.8 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	13
6.9 LOIS APPLICABLES	13
6.10 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	13
6.11 CLAUSES DU GUIDE DES CCUA.....	14
6.12 ASSURANCE - AUCUNE EXIGENCE PARTICULIÈRE.....	14
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS	14
ANNEXE « A »	15
BESOIN	15
ANNEXE « B »	18
BASE DE PAIEMENT.....	18

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C »	19
CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES.....	19
ANNEXE « D »	21
CERTIFICATS ADDITIONNELS.....	21
ANNEXE « E » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS	22
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....	22

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No. / N° VME - FMS

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Besoin

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a besoin de la fourniture, de la livraison et de l'installation d'un (1) laser solide à 266 nm excité par une diode, qui servira d'émetteur pour un lidar autonome à absorption différentielle afin de mesurer le profil vertical de l'ozone depuis le sol jusqu'à une altitude de 15 km.

1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3.a) de l'article 01, Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées ([2003](#)) incorporées ci-haut par renvoi, est supprimé en entier et remplacé par ce qui suit :

- a. au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA), le soumissionnaire a déjà fourni une liste complète des noms, tel qu'exigé en vertu de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](#). Pendant ce processus d'approvisionnement, le soumissionnaire doit immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours
Insérer : 90 jours

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent acheminer leur soumission à l'endroit suivant :

Unité de réception des soumissions de la région de l'Ontario de TPSGC

Seules les soumissions transmises à l'aide du service Connexion postal seront acceptées. Le soumissionnaire doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante:

TPSGC.ordreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Remarque : Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées [2003](#), ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message Connexion postal si le soumissionnaire utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande de soumissions.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
 - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
 - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

Le soumissionnaire doit envoyer sa soumission par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 des instructions uniformisées 2003. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation.

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique
Section II : Soumission financière
Section III : Attestations

Prices must appear in the financial bid only. No prices must be indicated in any other section of the bid.

En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à l'intention de TPSGC ne seront pas acceptées.

3.2 Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

3.3 Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement à l'annexe « B ».

3.3.1 Paiement électronique de factures – soumission

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « E » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « E » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.3.2 Fluctuation du taux de change

Clause du *Guide des CCUA* [C3011T \(2013-11-06\) Fluctuation du taux de change](#)

3.4 Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

La conformité de chaque soumission aux exigences obligatoires de la demande de soumissions sera examinée. Les soumissions qui ne se conforment pas à chacun des critères techniques obligatoires figurant dans le tableau dans le tableau de l'**annexe « C » - Critères techniques obligatoires** sera jugées non conformes et rejetées d'emblée.

4.1.2 Évaluation financière

- a) Les soumissionnaires doivent présenter les prix conformément à l'annexe B, Base de paiement, en dollars canadiens.
- b) Un prix doit être indiqué pour chaque article.
- c) Le prix évalué total est la somme des « Prix de lot ferme » de l'annexe B, Base de paiement.
 - i. Clause du *Guide des CCUA* [A0220T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix-soumission
 - ii. Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix-soumissionnaires établis au Canada et à l'étranger

4.2 Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

N° de l'invitation - Solicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences relatives à la sécurité

6.1.1 Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'annexe « A », Besoin.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

6.4 Durée du contrat

6.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat au 31 mars 2024.

6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2022.

6.4.3 Point de livraison

La livraison du besoin sera effectuée au le point de livraison identifiés à l'Annexe « A » du contrat.

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Michelle Nguyen
Titre: Spécialiste en approvisionnements
Direction: Travaux publics et Services gouvernementaux, Canada Approvisionnement, Région de l'Ontario
Adresse: 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario, M2N 6A6
Téléphone: 647-273-1369
Courriel: michelle.nguyen@pwgsc-tpsgc.gc.ca

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet (à être identifié à l'attribution du contrat)

Le chargé de projet pour le contrat est :

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (à être inséré par le soumissionnaire)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____
Téléphone : _____
Télécopieur : _____
Courriel : _____

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix de lots fermes précisés dans l'annexe B, selon un montant total de _____ \$ (*insérer le montant au moment de l'attribution du contrat*). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* C6000C (2017-08-17), Limite de prix

6.6.3 Paiement unique

Clause du *Guide des CCUA* [H1000C](#) (2008-05-12), Paiement unique

6.6.4 Paiement électronique de factures – contrat (*sera indiqué à l'attribution du contrat*)

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

6.7 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Les factures doivent être distribuées comme suit:

- (i) Les factures originales doivent être acheminées à l'adresse et à la personne ressource qui sont indiquées à la page 1 du contrat aux fins d'attestation et de paiement.
- (ii) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur _____ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- c) Annexe A - Besoin;

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

- d) Annexe B, Base de paiement;
- e) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ (*inscrire la date de la soumission*)

6.11 Clauses du Guide des CCUA

Clause du *Guide des CCUA* [B1501C](#) (2018-06-21) Appareillage électrique
Clause du *Guide des CCUA* [B7500C](#) (2006-06-16) Marchandises excédentaires

6.12 Assurance - aucune exigence particulière

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2008-05-12), Assurance

6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

ANNEXE « A »

BESOIN

Laser solide à 266 nm excité par une diode

1.0 Énoncé des besoins

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a besoin de la fourniture, de la livraison et de l'installation d'un (1) laser solide à 266 nm excité par une diode, qui servira d'émetteur pour un lidar autonome à absorption différentielle afin de mesurer le profil vertical de l'ozone depuis le sol jusqu'à une altitude de 15 km.

2.0 Contexte

Ce laser solide à cristal de grenat yttrium-aluminium dopé au néodyme, ou Nd:YAG, excité par une diode (le laser), remplace une paire existante de lasers excités par lampe flash qui ont atteint leur fin de vie et ne sont plus utilisables par l'organisation. Le laser de remplacement devrait fonctionner pendant plusieurs mois sans interruption et sans nécessiter d'entretien. Cela permettra de réduire considérablement les coûts sur le terrain et d'améliorer le temps de fonctionnement de l'instrument ce qui permettra d'acquérir l'ensemble de données quasi continu requis.

Le laser Nd:YAG solide excité par une diode (le laser) doit pouvoir fonctionner à la fois avec un opérateur sur place et être contrôlable par ordinateur pour permettre un fonctionnement à distance. Le laser sera déployé dans une remorque et doit pouvoir fonctionner 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pendant plusieurs mois d'affilée. Le laser doit également être muni d'un système de contrôle de la puissance et de l'énergie qui peut surveiller activement la puissance de sortie du laser pendant le fonctionnement.

3.0 Spécifications techniques obligatoires

Produit livrable : le laser Nd_YAG solide excité par une diode doit respecter chacune des spécifications décrites ci-dessous.

3.1 Exigences relatives à la performance du système :

1	Doit émettre 266 ± 1 nm comme longueur d'onde principale.
2	Doit pouvoir être alimenté par un courant alternatif de 50 ou 60 Hz et une tension entre 208 et 240 V _a .
3	Doit posséder un système de refroidissement autonome.
4	Doit inclure des verrouillages de sécurité pour empêcher toute blessure ou tout dommage au laser.
5	Le laser doit être pouvoir être comandé par ordinateur pour permettre une utilisation à distance.

3.2 Exigences détaillées relatives à l'alimentation du laser :

1	Le fil de raccordement vers la tête du laser doit mesurer au moins 4 m.
---	---

3.3 Exigences détaillées relatives à la tête laser :

1	L'énergie de l'impulsion doit être ≥ 40 mJ à 266 nm.
2	Le diamètre du faisceau doit être de 6 à 8 mm à la fenêtre de sortie.
3	La divergence du faisceau doit être $< 0,5$ mrad.
4	Le taux d'émission des impulsions doit être de 100 Hz.
5	Les dimensions de la tête du laser ne doivent pas dépasser $2 \text{ pi} \times 1 \text{ pi}$.
6	Doit inclure la surveillance de la puissance et de l'énergie aux seules fins de référence.
7	La largeur d'impulsion doit être < 8 ns.
8	La qualité du faisceau M^2 à 1064 nm doit être inférieure à 2.
9	Fonctionnement prévu de la diode pendant deux ans ou 5000 heures de fonctionnement.

3.4 Exigences détaillées relatives au refroidisseur

1	Refroidisseur d'une puissance minimale de 3,6 kW.
2	qui doit inclure un fil de raccordement d'au moins 4 m vers la tête du laser.

4.0 Autres modalités et conditions

4.1 Garantie supplémentaire

L'entrepreneur doit garantir la diode pendant deux (2) ans ou cinq mille (5000) heures de fonctionnement, selon la première éventualité.

4.2 Documentation et manuel

Au moment de la livraison, l'entrepreneur doit fournir de la documentation en anglais qui comprendra tous les détails nécessaires sur l'installation, le fonctionnement et l'entretien.

4.3 Livraison, installation et acceptation sur place

- a) L'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour planifier la livraison et l'installation sur place.
- b) Le personnel de l'entrepreneur chargé de l'installation sur place doit prendre les mesures de santé, de sécurité et d'hygiène appropriées contre la Covid-19 conformes aux directives de l'autorité locale de santé publique.
- c) Le système doit être livré aux installations d'ECCC, où il subira de rigoureux essais d'acceptation, lesquels seront exécutés par l'entrepreneur sous la supervision d'une équipe d'employés d'ECCC. Le laser sera accepté uniquement si toutes les spécifications sont respectées. La période de garantie commencera lors de l'acceptation finale par ECCC.

4.4 Livraison effectuée aux termes du contrat

Tous les produits livrables doivent être conformes aux normes commerciales les plus élevées.
L'entrepreneur doit livrer les biens à l'adresse suivante :

N° de l'invitation - Solicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Environnement Canada
Direction des sciences et technologies atmosphériques
Laboratoires des sciences et technologies de l'environnement
6248, 8^e ligne
Ottawa (Ontario), Canada
L0L 1N0

À l'attention de : _____ (*à être identifié à l'attribution du contrat*)

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B »

BASE DE PAIEMENT

Les prix doivent être fermes, en dollars canadiens, destination FAB, et inclure les droits de douane et tous les frais de livraison. Les taxes applicables sont en sus, s'il y a lieu.

Article	Description	Prix de lot ferme (\$ CA)
1	Pour la fourniture, la livraison et l'installation d'un (1) laser solide de 266 nm excité par une diode, comme précisé à l'annexe « A » – Besoin.	_____ \$
2	Garantie pour la diode pour deux (2) ans ou cinq mille (5 000) heures de fonctionnement, selon la première de ces éventualités.	_____ \$
	Prix total évalué	_____ \$

ANNEXE « C »

CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES

Les critères obligatoires suivants seront évalués à l'aide d'une simple cote de réussite ou échec. Aux fins de l'évaluation, les soumissionnaires doivent **explicitement** démontrer qu'ils satisfont à **tous les** critères techniques obligatoires suivants. Tout défaut de conformité à l'**un** des critères techniques obligatoires suivants rendra l'offre irrecevable, et cette dernière ne fera l'objet d'aucun examen ultérieur.

Pour les exigences complètes de la spécification, veuillez consulter l'annexe « A » – Besoin

La documentation technique à l'appui doit être fournie à la clôture de la demande de soumissions, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- fiches techniques
- fiches signalétiques
- brochures techniques
- dessins d'atelier.

Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que les documents techniques justificatifs fournissent les détails nécessaires pour prouver que le ou les produits proposés satisfont aux exigences des spécifications obligatoires.

Si aucun document technique justificatif n'a été publié, le soumissionnaire doit préparer un exposé écrit complet expliquant en détail comment sa proposition est conforme sur le plan technique.

Chaque document à l'appui doit faire l'objet de renvois pour chaque spécification de rendement, et ce, pour indiquer l'endroit qui démontre la conformité dans la documentation technique à l'appui.

N°	Critères techniques obligatoires	Renvoi à la proposition (n° de page)
M1	La longueur d'onde principale du laser Nd:YAG solide excité par une diode est de 266 nm \pm 1 nm.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M2	Le laser Nd:YAG solide excité par une diode possède des verrouillages de sécurité pour empêcher toute blessure ou tout dommage au laser.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M3	À la longueur d'onde de 266 nm, l'énergie des impulsions émises par le laser Nd:YAG solide excité par une diode est supérieure ou égale à 40 mJ.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M4	À la fenêtre de sortie, le diamètre du faisceau émis par le laser Nd:YAG solide excité par une diode est compris entre 6 et 8 mm.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

M5	La divergence du faisceau émis par le laser Nd:YAG solide excité par une diode est inférieure à 0,5 mrad.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M6	Le taux de répétition des impulsions émises par le laser Nd:YAG solide excité par une diode est de 100 Hz.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M7	Le laser Nd:YAG solide excité par une diode est doté d'un système de contrôle de la puissance et de l'énergie qui mesure l'énergie produite par le laser.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M8	La largeur des impulsions émises par le laser Nd:YAG solide excité par une diode est inférieure à 8 ns.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M9	La valeur M2 de qualité de faisceau à 1064 nm du laser Nd:YAG solide excité par une diode doit être inférieure à 2.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M10	La longueur minimale du cordon d'alimentation électrique jusqu'à la tête du laser Nd:YAG solide excité par une diode doit être de 4 m.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____
M11	Le laser Nd:YAG solide excité par une diode doit posséder un refroidisseur dont la longueur minimale du cordon d'alimentation vers la tête du laser est de 4 m.	NUMÉRO DE PAGE OU DE SECTION (OU LES DEUX) : _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

CERTIFICATS ADDITIONNELS

1. Conseil d'administration

Conformément à la section 1 des dispositions relatives à l'intégrité visant le soumissionnaire, il incombe aux soumissionnaires de fournir une liste des membres de leur conseil d'administration avant l'attribution du contrat. Les soumissionnaires doivent fournir cette information dans leur soumission.

Nom de l'administrateur – _____

2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)

Conformément à la section 2 des instructions uniformisées portant sur le numéro d'entreprise – approvisionnement, les soumissionnaires doivent disposer d'un numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA) avant l'attribution du contrat.

Numéro d'entreprise – approvisionnement – _____

Les fournisseurs peuvent demander un NEA en ligne à Données d'inscription des fournisseurs. Il est également possible de communiquer avec la Ligne Info au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

N° de l'invitation - Solicitation No.
K3D57-220322/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
K3D57-220322

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
TOR-1-44044

Id de l'acheteur - Buyer ID
TOR219
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « E » de la PARTIE 3 de la DEMANDE DE SOUMISSIONS

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.1 de la Partie 3, le soumissionnaire doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)